



Commission
de l'énergie
de l'Ontario

APERÇU DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

2020 - 2021

A large, stylized grey graphic element in the bottom right corner, consisting of several overlapping curved lines that resemble a stylized 'A' or a large letter 'E'.

APERÇU DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Nombre de consommateurs d'électricité :

5 342 988

Nombre de consommateurs résidentiels et de petites entreprises :

5 244 041

Nombre de consommateurs de gaz naturel :

3 740 847

Nombre de consommateurs résidentiels et de petites entreprises :

3 722 273

Supervision du secteur

Nombre d'entreprises du secteur de l'électricité que la CEO réglemente ou à qui elle délivre des permis :

61¹ distributeurs	8² transporteurs	231 producteurs	2 agences : Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et Entité responsable des compteurs intelligents	123 grossistes	70 détaillants	30 fournisseurs de compteurs divisionnaires	21 fournisseurs de stockage d'électricité
Nombre d'entreprises du secteur du gaz naturel que la CEO réglemente ou à qui elle délivre des permis :				2 distributeurs	33 agents de commercialisation		

Participation des consommateurs

Une somme de **4,8 millions de dollars** a été fournie à des groupes d'intervenants afin de financer leur participation : des groupes de consommateurs, de fabricants, d'agriculteurs, de propriétaires fonciers ainsi que des collectivités autochtones

Nombre d'audiences et d'instances de la CEO où des intervenants ont participé : **61**

Conformité et application de la loi

Plus de **43** examens de conformité et plus de **24** inspections, avec **17** mesures coercitives conduisant à **263 500 \$** en pénalités administratives reçues

Contacts initiés par les consommateurs

10 932
contacts
reçus au total

Plaintes
reçues : **751**

15 588
contacts
reçus

Problèmes
touchant le service
à la clientèle
transmis : **59**

L'information et l'orientation : Répondu à **10 925** interactions
8 599 demandes de renseignements
1 523 « Problèmes principaux »

Demandes principales :

Programme ontarienne d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE), les débranchements, les contrats avec les détaillants et la facturation

Soutien aux consommateurs à faible revenu

Le Programme d'aide aux impayés d'énergie a été utile pour **7 927 consommateurs** avec **3,3 millions de dollars** en financement d'urgence pour les aider à payer leurs factures de gaz naturel et d'électricité

Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité a aidé en moyenne **263 137** ménages à faible revenu par mois avec près de **178 millions de dollars** en crédit sur la facture au cours de l'année

APERÇU DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIE FIABLE ET DURABLE

Infrastructure

Réseau de distribution de l'électricité – actifs totaux :

29 764 724,260 \$³

2,2 milliards de dollars³
investis dans le réseau d'électricité

4 599 km³

de nouveaux fils de distribution et autres installations

5 km

de lignes de transport d'électricité dont la construction est approuvée

Réseau de distribution du gaz naturel – actifs totaux :

25 313 823 557 \$⁴

488,13 million de dollars⁴
investis dans les infrastructures de gaz naturel

220,78 km⁴

La construction et le remplacement de gazoducs

- 64 km dans la municipalité de Chatham-Kent, Ville de Lakeshore, Ville de Tecumseh
- 34 km dans la municipalité de West Grey, canton de Chatsworth, comté de Gray
- 27 km dans la ville de North Bay
- 0,755 km dans la ville de Markham, région de York
- 4,53 km dans la ville de Toronto
- 90,5 km dans le comté de Lambton; le canton de Dawn-Euphemia; comté de Middlesex ; la municipalité de Southwest Middlesex; la municipalité de Strathroy-Caradoc; et la municipalité de Middlesex Centre

GESTION DES COÛTS

Facture mensuelle moyenne de gaz naturel pour le secteur résidentiel :

119,90 \$

Des augmentations de tarif de **0,68 %**, en moyenne, pour les **53** distributeurs d'électricité qui ont déposé des demandes de hausse annuelle liée au taux d'inflation⁵

Facture mensuelle moyenne d'électricité pour le secteur résidentiel :

75,65 \$

Environ **13,7** millions de dollars en augmentations tarifaires évitées grâce à notre examen de **7** requêtes tarifaires importantes présentées par des distributeurs d'électricité

Les charges d'exploitation annuelles de la CEO par consommateur étaient de **4,86 \$** pour 2020-2021, une diminution de **0,25 \$** en raison de l'effet combiné d'une augmentation dans les charges d'exploitation de la CEO de 4,22%, et une augmentation dans le nombre de clients de distribution de gaz naturel (0,5%) et d'électricité (0,6%)

Nombre de requêtes tarifaires rendues: **116**

Nombre de décisions rendues : **263**

¹ Selon la liste en ligne sur : <https://www.oeb.ca/fr/industrie/participants-au-marche-detenant-un-permis>, il y a actuellement 67 permis délivrés pour les sociétés de distribution locale, dont 61 pour les sociétés de distribution locale à tarifs réglementés. La liste relative à la présentation de rapports et à la tenue des dossiers de la CEO ne comprend que 59 sociétés de distribution locale, dont 2 des 59 sont maintenant fusionnées avec Hydro One Networks Inc. Les 57 autres, plus quatre services publics qui ne déposent pas une série complète de données de rapports et tenue de dossiers (les trois distributeurs des Premières Nations et Hydro One Remotes), équivalent à 61 sociétés de distribution locale à tarifs réglementés.

² Selon la liste en ligne sur : <https://www.oeb.ca/fr/industrie/participants-au-marche-detenant-un-permis>, il y a 10 permis de transport d'électricité délivrés. Huit sont destinés aux émetteurs à tarif réglementé.

³ Données issues de la présentation de rapports et de la tenue de dossiers de 2020 telles que transmises par les distributeurs de gaz naturel et d'électricité le 17 mai 2021. Les données sont actuellement définitives, mais sujettes à modifications à la suite des validations annuelles des données issues de la présentation de rapports et de la tenue de dossiers.

⁴ Décisions de la CEO approuvant les demandes de projets de gazoduc conformément à l'article 90 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (numéros de dossier de la CEO EB-2019-0172, EB-2019-0183, EB-2019-0188, EB-2019-0294, EB-2020-0136, EB-2020-0192).

⁵ Les demandes annuelles d'augmentations de tarifs en fonction de l'inflation mentionnées dans ce rapport sont fondées sur les décisions rendues par la CEO au cours de l'exercice 2020-2021. À la suite de l'état d'urgence lié à la COVID-19, la CEO a rendu 31 décisions liées au mécanisme de régulation incitatif IRM (et 1 décision partielle) le 16 avril 2020, au lieu du 31 mars 2020 comme prévu initialement. Comme ces décisions ont été rendues dans le cadre de l'exercice 2020-2021, elles ont été prises en compte dans le présent rapport annuel.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario



WWW.OEB.CA/FR

